

FÉDÉRATION NATIONALE COUPLES ET FAMILLES

MODALITÉS DE FORMATION

Préambule

L'Association dite FEDERATION NATIONALE COUPLES ET FAMILLES (FNCF), fondée le 20 mars 1966, regroupe des associations régies par la loi de 1901, ayant pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des familles dans leur diversité. Elle coordonne et développe toutes les initiatives visant à l'épanouissement de la personne, dans sa relation conjugale et familiale. Plus particulièrement par les actions suivantes :

1°) mener une action de formation et d'information auprès des jeunes et des adultes dans le domaine social et familial,

2°) accueillir, soutenir, informer et orienter les personnes, les couples sur les questions relatives aux divers aspects de la sexualité,

3°) mener une action préventive auprès des jeunes par l'information et l'éducation affective et sexuelle, les préparer à la vie de couple et à la fonction parentale,

4°) agir auprès des pouvoirs publics pour le développement et l'amélioration des politiques sociales et familiales,

5°) participer à la recherche médicale, familiale et sociale dans le cadre défini ci-dessus.

Ces différentes actions s'exercent soit directement, soit indirectement par le canal des Associations membres,

6°) assurer des formations aux personnes intervenant dans les domaines de compétence de la Fédération.

Formations dispensées

Trois antennes régionales de formation (Ile de France-Nord Est, Ouest, Sud-Ouest), proposent le parcours d'Éducation à la Vie (160h) et la formation au Conseil conjugal et familial (480h) en conformité avec l'arrêté ministériel de décembre 2010.

La FNCF propose aussi des formations continues aux CCF en activité et des formations à des professionnels dans les domaines de compétences de la FNCF.

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation met tout en œuvre pour adapter ses dispositifs de formation aux personnes en situation de handicap.

Un référent a été nommé au sein de la FNCF pour vous accueillir, vous accompagner individuellement et identifier vos besoins spécifiques au regard de votre situation de handicap, afin de mettre en œuvre, si possible, les adaptations pédagogiques au regard de votre situation de handicap.

Les modalités pédagogiques

Le programme est mis en œuvre autour des pôles suivants :

- L'implication personnelle, qui se traduit par :
 - L'assiduité et la participation active à la formation
 - la prise de conscience de son vécu corporel et émotionnel, de ses représentations et de ses valeurs, par la réflexion et l'analyse de l'expression de soi et de l'autre dans une relation intersubjective.
- L'apprentissage de notions théoriques
- Le groupe de formation qui est un lieu d'écoute réciproque, de confrontation et d'apprentissage. La dynamique de groupe permet à chacun de percevoir les effets de la formation sur lui (résonances personnelles), de se remettre en question, d'apprendre à identifier ses émotions et à garder la juste distance au cours des entretiens, d'expérimenter les dynamiques relationnelles.
- Les stages d'observation qui permettent d'acquérir une bonne connaissance du terrain par l'observation de professionnels et de travailler la posture professionnelle.
- Les mises en situation en situation professionnelle reconstituée
- La Session Inter Régionale

Session inter-régionale : les stagiaires des différentes écoles régionales de formation se regroupent pour une session de 3 jours et demi, encadrés par des formateurs de la FNCF qui ne sont pas leurs formateurs habituels. Le stagiaire y expérimente la mise en situation d'entretiens, et travaille les résonances et les émotions en vue de la posture professionnelle.

Chaque groupe est encadré par des formateurs agréés par la FNCF et praticiens de conseil conjugal et familial. Des intervenants extérieurs apportent leur savoir et leur expérience dans leur spécialité : médecins, psychologues, juristes, thérapeutes de couple, sociologues, etc...
Chaque groupe de stagiaires est accompagné par un ou deux formateurs lors des sessions.

La Fédération Nationale Couples et familles vous accompagne afin de vous garantir un environnement propice à l'acquisition de compétences et à la réalisation de vos objectifs et projets personnels.
Elle s'engage donc dans une démarche Qualité basée sur les exigences du référentiel QUALIOP1.
La FNCF veille à évaluer la qualité de la formation tout au long du parcours de formation et assurer ainsi un suivi annuel de ses indicateurs de performance.

FORMATION Conseil conjugal et familial (CCF)

Notre formation CCF est susceptible d'évoluer au vu d'une procédure de certification RNCP

Notre formation : « Conseiller Conjugal et Familial », dans son contenu et ses objectifs, est conforme :
- à l'arrêté du 03 décembre 2010 relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.
- au décret n° 2018-169 du 07 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

La fonction de conseiller conjugal et familial (CCF) est définie par le décret n° 93-454 du 23 mars 1993 et l'arrêté de la même date. Celui-ci précise que la mission du CCF s'exerce spécifiquement dans le champ de la sexualité dans ses dimensions affectives, relationnelles et sociales. Son intervention est destinée à une personne (quel que soit l'âge), un couple, une famille ou un groupe, avec comme finalités l'accompagnement dans les liens affectifs et familiaux, l'éducation à la sexualité ainsi que l'aide aux personnes en situation de conflit ou victimes de violences intrafamiliales, sexistes, sexuelles.
L'action du/ de la CCF s'inscrit aussi en prévention dans le cadre de la promotion de la santé (définie dans le sens de l'OMS). Elle s'exerce plus particulièrement dans le domaine de la vie affective et sexuelle (aide au respect de soi, de l'autre, dans un lien amoureux, aide au choix contraceptif, de l'IVG,, préparation à la parentalité, etc.).

Durée en heures : 400 h en présentiel et 80 heures de stage

Public concerné et prérequis

Public concerné : Tout demandeur d'emploi, salarié(e) ou toute personne souhaitant une reconversion professionnelle ou acquérir des compétences supplémentaires, possédant les pré-requis nécessaires conformément à l'arrêté du 3 décembre 2010




La formation est accessible aux personnes :

- justifiant d'un titre ou diplôme de niveau 5 dans les domaines suivants : médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation,

Ou

- ayant obtenu l'attestation de formation « Éducation à la vie » et justifiant de 200 heures d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale.

Admission

-  Sur dossier (CV et lettre de motivation)
-  1 entretien avec deux membres de l'équipe de formation
-  1 entretien avec un psychologue agréé par la FNCF

Objectifs opérationnels

Toute personne qui obtient la qualification CCF sera capable de :

- Conduire des entretiens individuels, de couples ou de familles dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle
- De concevoir et animer des actions collectives dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de tout public
- De développer des projets et partenariats, dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle
- De prévenir et accompagner tout public dans le champ de la promotion de la santé sexuelle au sens de l'OMS
- D'accompagner des personnes concernées par des situations de violences
- D'accompagner des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité

Il est également attendu l'acquisition d'une posture ajustée par la connaissance de soi et des mécanismes en œuvre dans ses relations.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base, spécifiques à la fonction du conseiller conjugal et familial,
 - concernant le champ de la santé : contraception, grossesse, IST/ VIH, IVG, procréation médicalement assistée, toxicomanie, pathologies mentales ;
 - concernant le champ de la sexualité : processus de construction de l'identité sexuelle et sexuée, fondements théoriques des questions du genre et des rapports sociaux/ sexe, histoire sociale et culturelle de la sexualité ;
 - concernant le champ du couple et de la famille : les évolutions du couple et de la famille, le désir d'enfant, la grossesse et ses effets, l'adoption, l'arrivée et le départ d'un enfant, la rupture, la séparation, l'évolution psychoaffective de l'enfant, de l'adolescent, la crise individuelle, du couple, familiale ;
 - concernant le champ de la violence, du genre (sexuelle, sexiste)
- Acquérir une compétence professionnelle par des apports théoriques, par une approche pluridisciplinaire (biologie, physiologie, sociologie, sexologie, psychologie-anthropologie) des notions et des concepts liés au couple, à la sexualité ; à la relation amoureuse et affective, à la famille, la parentalité, la grossesse, aux différentes périodes de la vie (enfance, adolescence, vie adulte, vieillesse)
- Acquérir la méthodologie de l'entretien individuel, de l'entretien en couple, de l'entretien en famille, de l'entretien pré-IVG
- Acquérir les méthodes et techniques d'animation de réunion adaptées en fonction du public cible (parents, adolescents, professionnels...) ;
- Savoir s'inscrire dans l'analyse de la pratique
- Savoir travailler en équipe et constituer un réseau de partenaires
- Développer ses capacités d'écoute, d'analyse et de prise de distances.
- Apprendre à gérer ses émotions

Modalités d'évaluation

Les évaluations des candidats ont lieu tout au long de la session de formation, selon des critères bien définis.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Mises en situation professionnelle reconstituée
- Rédactions de rapports dans le cadre de stages
- Études de cas
- Contrôle de connaissances
- Rédaction d'un écrit professionnel de fin de formation permettant une réflexion en lien avec son expérience sur le terrain lors des stages et l'analyse de sa posture professionnelle.

Cet écrit s'appuie sur :

- o Les connaissances acquises sur un thème de son choix en lien avec le métier de CCF
- o Les capacités à articuler et développer son champ de compétences en termes de savoir, savoir être et savoir-faire.
- o Les connaissances théoriques, l'expérience de terrain, le travail en réseau ainsi que l'aptitude à développer ses compétences personnelles adaptées au métier

Le candidat est invité à montrer qu'il a intégré les apports théoriques figurant au programme de formation, qu'il est en capacité de repérer ses résonances en situation professionnelle de CCF et qu'il sait utiliser les outils professionnels mis à sa disposition, qu'il s'agisse de références théoriques et de moyens pédagogiques préférentiels en fonction des situations rencontrées.

Cet écrit est présenté à l'oral.

La Fédération Nationale Couples et Familles choisit d'évaluer les compétences en fonction de 3 niveaux d'acquisition

- Acquis (AC) : les résultats sont pleinement ou globalement satisfaisants. Les résultats peuvent présenter quelques manques sans engendrer aucun risque.
- En cours d'acquisition (EC) : les résultats présentent des manques, mais sans risque sur l'activité. Le candidat doit encore progresser
- Non acquis (NA) : les manques ou manquements présentent des risques importants, voire une mise en danger, pour l'activité.

Obtention de l'attestation

Le dossier final de demande d'attestation de qualification au Conseil Conjugal et Familial remis par l'antenne de formation comporte :

- L'attestation d'adhésion à une association de la FNCF,
- Le contenu de la formation : programme avec noms et fonctions des intervenants, travail personnel sur les sujets abordés,
- Les justificatifs des acquis permettant l'entrée en CCF
- Les attestations de stages effectués avec cachet de l'organisme et signature du stagiaire,
- Le récapitulatif des évaluations
- L'avis motivé de l'équipe pédagogique.

Ce dossier est examiné par le Comité Pédagogique qui en vérifie la conformité. Le jury mis en place par la FNCF valide la : « qualification au conseil conjugal et familial ».

Lieux des formations

Antenne Ile de France/Nord Est	28 place Saint Georges, 75009 Paris
Antenne Ouest	La Plinguetière, Nantes
Antenne Sud-Ouest	CREPS, Toulouse
Antenne Sud-Est	En cours de création

Toutes les sessions de formation sont en présentiel.

Excepté pendant la période Covid 2020 où certaines formations ont été organisées et dispensées à distance : visio, mails etc...

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques (intervenants FNCF et intervenants extérieurs spécialisés sur le sujet)
- Méthodologie d'entretien par l'analyse des mises en situation
- Réflexion et discussion à partir des situations rencontrées et présentées par les participants.
- Documents et bibliographie.
- Stages pratiques.

Moyens techniques

: • Vidéoprojecteur • Paper board

Les sessions prévues en 2022-2023

Antenne Sud-Ouest : Janvier 2023

Antenne Ile de France/Nord-Est : Septembre 2022

Antenne Ouest : Janvier 2023

Coût de la formation

Frais de sélection : 100 €

Frais de dossier : 100 €

Financement individuel : 6950 €

Financement professionnel : 7950 €

Des frais d'hébergement sont à prévoir en plus pour les formations qui se déroulent dans les antennes Sud-Ouest et Ouest

A la fin de leur formation, les conseillers conjugaux et familiaux formés à la Fédération Nationale Couples et Familles s'engagent à suivre :

- Une supervision régulière, de manière à analyser et questionner leurs pratiques.
- Des formations continues afin d'actualiser leurs connaissances.